



A RETENIR CETTE SEMAINE

Betteravesp5

Cercosporiose : le seuil de 100 % de feuilles touchées est atteint dans certains secteurs



BETTERAVE

Dans les zones témoin sans protection du secteur Ried et Hardt, le seuil de 100 % de feuilles touchées par la cercosporiose est atteint. Comme chaque année le développement de cette maladie est fulgurant. La chaleur et les périodes d'humectation nocturnes de juillet ont été très favorables à l'installation de la cercosporiose. Elle est également détectée dans les secteurs de plaine et de piémont habituellement moins sensibles. Une fois installé dans les parcelles, le champignon devient vite incontrôlable et peut provoquer une perte de rendement de 15 à 25 % d'ici la récolte.

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est et de la DRAAF :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>

Affinez

VOS



connaissances sur les principales adventices des Grandes Cultures et les méthodes de lutte préventive en
ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE GRAND EST, SUR LA
consultant le site INFLOWEB : <http://www.infloweb.fr>
BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES DU RESEAU GRANDES CULTURES :

AGRO 67 – Arvalis Institut du Végétal - CAC – Ampélys – Chambre d'Agriculture d'Alsace – Comptoir Agricole – Viti.Com – CRISTAL UNION - Gustave MULLER - ETS ARMBUSTER – ETS LIENHART - FREDON Alsace - WALCH.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, Chambre d'Agriculture d'Alsace et Terres Inovia.
Relecture assurée par les Instituts Techniques, la Chambre d'Agriculture d'Alsace, la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est ainsi que la DRAAF (SRAL).

Coordination et renseignements :

Karim BENREDJEM, Tél. : 03 26 65 18 52. Courriel : karim.benredjem@grandest.chambagri.fr
Claire COLLOT, Tél. : 03 83 96 85 02. Courriel : claire.collot@grandest.chambagri.fr

Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, abonnez-vous ici :
<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/abonnez-vous-gratuitement-a-nos-bsv/>

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du Plan ÉCOPHYTO II.